

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1090 (arrêté de promulgation n° 1090 du 28 juillet 1964

n° 1090

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : l'arrêté n° 153 du 9 juillet 1964 portant modification de taxes et de quotes-parts de taxes applicables aux correspondances télégraphiques échangées par les voies françaises dans les relations réciproques des territoires d'outre-mer, et entre les territoires d'outre-mer d'une part, la France métropolitaine, les départements français d'outre-mer et les républiques africaines et malgache d'expression française d'autre part (J.O.R.F. du 29 juillet 1964, p. 6766). Art 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

Pour le Chef du Territoire et par délégation : L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général, J. M. JOUVE.